



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION

Art.L1122-13 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestres et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu: en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 - Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 19 mai 2021

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 20h00 à l'Administration communale de Sombreffe.

Il vous sera possible de suivre cette séance publique à partir de notre site internet www.sombreffe.be

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.
2. Affaires Générales: CPAS - Tutelle administrative - Approbation de la modification budgétaire n°1 de 2021 service ordinaire et extraordinaire du Centre Public d'Action Sociale
3. Cadre de Vie - Environnement : projet de plan d'aménagement forestier (PPAF) des bois de Sombreffe – Avis
4. Arrêtés de police et ordonnances : Communication.
5. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers.
6. SPW : nouvelles circulaires en matière d'expropriation - Information
7. Cadre de Vie - Patrimoine : Acquisition de deux parcelles boisées contigües au bois des Mazuis à Sambreville - Information
8. Enseignement - Programme européen à destination des écoles ('Fruits et Légumes à l'école' et 'Lait à l'école') - Année scolaire 2021-2022
9. Cadre de Vie - cimetière de Sombreffe- végétalisation cimetière S4-S5: marché de travaux, conditions et mode de passation
10. Cohésion sociale - PDJ 21- Règlement d'Ordre Intérieur - Animé-e-s - Approbation
11. Enseignement - Règlement-redevance concernant la participation financière aux classes de dépaysement, aux sorties pédagogiques, aux journées sportives ou à toutes autres activités scolaires pour l'année scolaire 2021-2022
12. Enseignement - Règlement-redevance des séances de natation durant l'année scolaire 2021-2022
13. Enseignement - Règlement-redevance pour les repas scolaires pour l'année scolaire 2021-2022
14. Développement rural - Communication : Convention relative à la création d'un site web lié à l'ODR - Approbation
15. Cohésion sociale - Petite enfance : Règlement prime accueillantes enfants - Modification
16. Cadre de Vie - Environnement : Convention avec l'ASBL TERRE pour la collecte des textiles ménagers - Approbation
17. Affaires générales - U.V.C.W. : Assemblée générale du jeudi 03 juin 2021
18. Affaires Générales : I.M.A.J.E. - Assemblées générales extraordinaire et Ordinaire du 14 juin 2021
19. Affaires générales - ORES Assets. : Assemblée générale du mercredi 17 juin 2021
20. Affaires Générales - Intercommunale: IMIO - Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021
21. Affaires Générales - BEP Bureau économique : Assemblée Générale du 22 juin 2021
22. Affaires Générales - BEP Bureau environnement : Assemblée Générale du 22 juin 2021
23. Affaires Générales - BEP Expansion économique : Assemblée Générale du 22 juin 2021

24. Affaires Générales - Intercommunale: INASEP - Assemblée Générale ordinaire du 23 juin 2021
25. Affaires générales: La Société Wallonne du Crédit Social S.C.R.L. (la terrienne du Crédit social) : Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2021
26. Affaires Générales - IDEFIN : Assemblée Générale du 24 juin 2021
27. Affaires Générales - IGRETEC : Assemblée Générale du 24 juin 2021
28. Affaires Générales / Tutelle : Fabrique d'église de Boignée : Compte 2020
29. Affaires Générales / Tutelle : Fabrique d'église de Ligny : Compte 2020
30. Affaires Générales / Tutelle : Fabrique d'église de Tongrinne : Compte 2020
31. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis clos

32. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
33. Convention de partenariat avec la Province de Namur sur base de la loi du 24 juin 2013 relative au SA / Désignation des fonctionnaires sanctionneurs
34. Convention de partenariat avec la Province de Namur sur base du décret déchets 05 juin 2008 / Désignation des fonctionnaires sanctionneurs
35. Enseignement : Institutrice primaire – Mise à la pension définitive le 01/02/2021 – Prise d'acte
36. Enseignement : remplacement à partir du 29/04/2021 - Ratification
37. Enseignement - Année scolaire 2021-2022 - Déclaration des emplois vacants
38. Personnel - Evaluation du Directeur stagiaire des écoles communales - Fixation de l'évaluation
39. Enseignement : Nomination du Directeur des Ecoles communales
40. Enseignement : remplacement à partir du 06/05/2021 - Ratification

Le Secrétaire,

(s) Thibaut NANIOT

Par le Collège,



Le Président,

(s) Etienne BERTRAND